

# Introduction

Selon une anecdote historique, Titus Flavius Vespasianus, empereur romain de 69 à 79 de notre ère, avait été vivement critiqué par son fils Titus pour avoir lancé un impôt sur les urines afin de réduire le déficit budgétaire, en installant de grands vases en terre cuite en guise d'urinoirs publics payants. Pour convaincre son fils de l'éminent intérêt de son idée, il lui aurait présenté les premières recettes avec la phrase célèbre : *Pecunia non olet*, l'argent n'a pas d'odeur. Ce que Titus ne savait pas, c'est que son père avait fait minutieusement nettoyer auparavant les espèces dans le Tibre pour le persuader de la neutralité de l'odeur de la monnaie et pour contester l'origine de ces fonds. Même s'il s'agit seulement dans cette anecdote d'un processus de lavage à proprement parler de recettes acquises légalement, elle illustre les caractéristiques essentielles de la monnaie. Elle constitue en effet un moyen de paiement abstrait et anonyme, destiné à simplifier les transactions économiques en permettant des échanges facilités. De ce fait, la monnaie vise à une fongibilité élevée et ne présente aucun indice sur le degré de légalité de ses origines. Les blanchisseurs utilisent donc pleinement les caractéristiques de la monnaie en infiltrant les bénéfices qui résultent de leurs activités criminelles dans le circuit financier légal, pour en profiter sans attirer l'attention des autorités (Werner, 1996 ; Bongard, 2001).

Le terme de « blanchiment » tire son origine des blanchisseries utilisées par Al Capone (chef de la famille mafieuse de Chicago) qui en 1928, créa une chaîne : les *Sanitary Cleaning Shops* qui lui permirent de donner une façade légale aux ressources tirées de ses multiples activités

illicites. L'arrestation de ce dernier pour fraude fiscale mit en évidence le besoin de rechercher des techniques plus efficaces pour déguiser les gains.

Dès 1932, Meyer Lansky, bras droit de Lucky Luciano, célèbre mafioso, profitant de la leçon tirée de la condamnation d'Al Capone pour fraude fiscale et non pour les crimes commis, comprit les difficultés de blanchir des fonds d'un volume colossal. Il eut l'idée de recourir aux îles politiquement indépendantes, connues aujourd'hui sous l'expression « pays *off-shores* », et aux banques suisses en faisant sortir l'argent des États-Unis sur des comptes numérotés. Le rapatriement des capitaux s'effectuait alors par le biais d'investissements directs réalisés par des sociétés fictives ou grâce à des prêts fictifs. Ce fut grâce à ces fonds recyclés que Meyer Lansky put créer Las Vegas. Les fondations des techniques modernes de blanchiment étaient posées. Ces constructions servent encore aujourd'hui de modèle aux organisations criminelles, même s'il existe des techniques plus sophistiquées et mieux adaptées aux circonstances économiques et législatives actuelles.

En effet, très vite les techniques de blanchiment sont devenues de plus en plus complexes jusqu'à se fondre dans l'économie légale. L'internationalisation des flux financiers a permis plus que jamais aux criminels d'en profiter. Aujourd'hui l'argent virtuel peut se déplacer rapidement et facilement dans le monde. Les avancées de la finance et ses innovations ainsi que la déréglementation n'ont pas profité qu'aux honnêtes investisseurs. Les organisations criminelles se mondialisent et se structurent de façon impressionnante, afin de tirer profit de toutes les failles du système légal.

La fluidité et l'opacité qu'a atteint ce système financier dérégulé est une véritable aubaine pour l'économie souterraine. Aujourd'hui, les organisations criminelles sont devenues des acteurs à part entière de la sphère économique allant jusqu'à devenir l'un des rouages de notre système.

En matière de blanchiment, la vision opposant deux mondes, celui de l'illégal et celui du légal, ne rend compte que d'une partie de la réalité. L'enchevêtrement des deux mondes nous oblige à avoir une approche globalisée du problème, simplement parce que les acteurs de l'économie légale sont aussi les acteurs de l'économie illégale et *vice versa*. Selon Marc Chesney, président du Centre d'études sur le blanchi-

ment et la corruption, l'économie illégale se propage au sein de la sphère légale à l'image d'un cancer qui gangrène au fur et à mesure un corps sain.

« L'économie illégale est d'autant plus difficile à combattre que ses modes de fonctionnement et de financement ne se situent plus en marge, mais au cœur de l'économie de marché. Les nombreuses possibilités de financement, d'investissement, de montage, de transfert, d'anonymat qu'offrent les marchés financiers, permettent à ce cancer de se développer au sein du système nerveux central de l'empire. » (Chesnay, 2003)

Nous avons donc choisi d'expliquer clairement la structure de cette globalisation financière criminelle, en développant la problématique du blanchiment d'argent sale, maladie endémique de notre monde économique moderne.

La première partie dresse l'inventaire des organisations mafieuses et rappellera les définitions et les composantes de l'argent sale, qu'il soit noir ou gris, et son circuit. L'argent sale peut en effet provenir des activités criminelles les plus monstrueuses (trafic d'êtres humains, trafic d'organes, assassinats, etc.). Mais les profits sont de plus en plus souvent issus du monde des affaires le plus légal. Les honnêtes citoyens sont en effet de plus en plus attirés par l'argent facile émanant des délits en col blanc en tous genres (évasion fiscale, faux bilans, délits d'initié, etc.).

Dans un deuxième temps, nous présenterons concrètement le blanchiment proprement dit et ses techniques. Certaines s'avèrent des plus simplistes, voire enfantines (faux gains au jeu, fausses factures, etc.). D'autres nécessitent une véritable organisation internationale rivalisant avec les plus grands conglomérats mondiaux (acquisition de sociétés, usage des swaps, passage par les chambres de compensation internationales, etc.).

En troisième lieu, les moyens de lutte mis en place seront abordés. Des textes nationaux et internationaux, notamment la 3<sup>e</sup> directive européenne, ont été rédigés afin de combattre ce fléau dont les effets sont ressentis plus violemment depuis une vingtaine d'années. Des organismes officiels gouvernementaux ou indépendants ont été créés pour mettre en pratique la réglementation et les mesures anti-blanchiment en vigueur dans le monde. Mais le combat demeure inégal, compte tenu des moyens faramineux détenus par les mafias.

La quatrième partie s'intéressera plus précisément à un secteur gravement touché par le phénomène, celui de la banque et de l'assurance. La réglementation s'enrichit chaque année de nouvelles obligations pour lutter contre le blanchiment au moyen des instruments financiers. Les contre-mesures se montrent ainsi de plus en plus efficaces. Cependant, certaines techniques de blanchiment demeurent courantes dans ce secteur d'activité.

Enfin, nous débattons des enjeux politiques, économiques et sociaux pour l'équilibre de la planète, après avoir dressé un panorama de la situation actuelle en France et dans le monde.